



Les conciliateurs sont des auxiliaires de justice nommés par la cour d'appel.

Les conciliateurs de justice mènent des actions spécifiques d'arbitrage dans un but de trouver une solution amiable entre deux parties qu'elles aient ou non saisi un juge.

Le conciliateur peut intervenir dans des conflits d'ordre civil tel que :

Probleme de voisinage (bornage, droit de passage, mur mitoyen et diverses nuisances)

Differents entre propriétaire et locataires ou locataires entre eux

Litige à la consommation

Créances impayées

Malfaçons de travaux

Les conciliateurs de justice ne peuvent intervenir qu'avec l'accord de toutes les parties et agissent à titre gracieux



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COUR D'APPEL de BESANCON
TRIBUNAL JUDICIAIRE de BELFORT

Les Conciliateurs de Justice

Nous sommes à votre disposition dans les permanences suivantes:

UNIQUEMENT sur rendez-vous aux numéros indiqués

Le lundi de 15h à 17h 30 en mairie de Delle, contact: 06 81 11 84 43 ou 06 67 01 12 23

Le mardi de 13h30 à 17h au tribunal judiciaire de Belfort,
Contact: 06 62 33 08 86

Le jeudi de 14h à 17h 30 en mairie de Valdoie, contact : 03 84 57 64 64

Le jeudi de 14h à 17h 30 en mairie de Chatenois les forges , contact : 07 61 20 03 01

Le vendredi de 14h à 17h, à la communauté de communes des Vosges du sud à Etueffont,
Au besoin en mairie de Giromagny ou en mairie de Montreux-château
Contact: 06 82 17 55 92 ou 06 42 42 06 46